

UNIVERSITÉ A3

Les profs de la Faculté de médecine sont prêts à sacrifier 2,5 p. cent de leur salaire pour sauver des postes



Emanuel Escher, président de l'Association des professeurs

## Démission en bloc à Lac-Mégantic

Les médecins du Centre hospitalier font pression pour obtenir une solution définitive aux problèmes en anesthésie

François GOUGEON Lac-Mégantic

Malgré les assurances fournies par la Régie régionale de l'Estrie quant à la couverture des besoins en anesthésie, les médecins du Centre hospitalier de Lac-Mégantic procéderont lundi au dépôt d'une démission en bloc, qui sera effective le 27 mai.

«Il y a une petite reprise d'optimisme (à cause de l'entente intervenue dans la nuit de mercredi à hier et devant entrer en vigueur le 1er avril) mais on déposera quand mé-

me notre lettre de démission commune. Et ce n'est pas pour faire du chantage: c'est que vraiment cette fois on veut s'assurer que le problème sera réglé de façon globale et définitive. Si le dossier se règle comme convenu avant le 27 mai, on retirera notre lettre de démission», a indiqué hier en conférence de presse le président par intérim du Conseil des médecins, pharmaciens et dentistes (CMPD), le Dr Jack Machin.

C'est que malgré ce «petit brin d'espoir» qui s'est fait sentir hier à l'intérieur de l'hôpital de quelque 130 lits, le Dr Machin, comme ses jeunes collègues René Lazure et Pa-

trice Laframboise, qui assistaient à la rencontre de presse, ne veut pas être dupe d'une situation qui pourrait virer de bord à tout moment. «Depuis l'automne, il y a eu des discussions, négociations, promesses, de beaux protocoles, mais ça ne s'est jamais traduit concrètement», a aussi fait valoir le Dr Machin. Il a rappelé qu'à ce moment-ci, le plan de couverture de dépannage assumé par des anesthésistes d'un peu partout ne prévoit que l'équivalent de sept jours pour tout le mois d'avril; une situation qui perdure depuis l'automne dernier.

Les conséquences se font très

nettement sentir sur l'ensemble des activités qui requièrent la présence d'un anesthésiste, mais en particulier en obstétrique. «C'est vraiment très pénible pour le médecin qui a suivi une future mère, avec qui un lien de confiance s'est établi et qui s'apprête à vivre le moment le plus important de sa vie, de lui dire à la dernière minute qu'elle devra se rendre accoucher à Sherbrooke», a rajouté l'omnipraticien. M. Machin a précisé que cela est le cas d'un accouchement sur deux.

Voilà pourquoi les activités ont été suspendues du côté de l'obstétrique et qu'à compter du 3 avril, si

l'établissement de Lac-Mégantic ne dispose pas d'une couverture adéquate en anesthésie, on transférera automatiquement vers Sherbrooke une foule d'autres cas.

Le président intérimaire du CMPD a souligné que ce n'est pas de gaieté de coeur que de telles mesures sont prises. «L'administration nous a épaulé de façon extraordinaire mais nous, comme médecins, nous n'en pouvons plus de vivre cette insécurité totale depuis l'automne», a noté le Dr Machin.

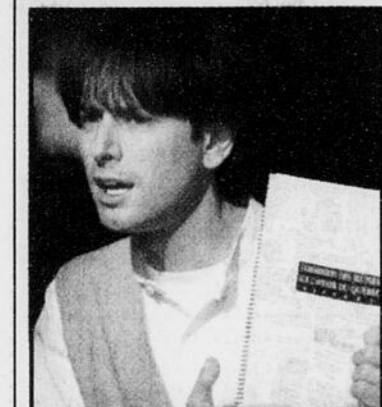
Un ras-le-bol (B1)

## Chez nous

- Magog-Orford  
Casino: la région demande à nouveau d'être considérée
- Saint-Lucien  
Le comité de survie de l'école réclame l'intervention du ministre Garon
- Windsor  
Mécontents de leurs représentants, les chauffeurs d'Autobus B. Dion font appel aux services de la CSN

### CAHIER B

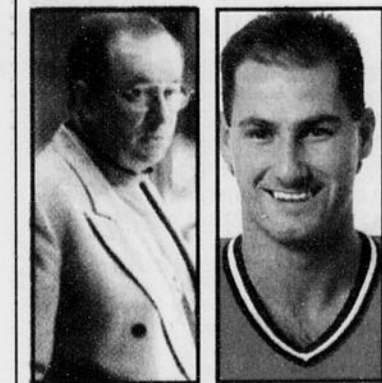
## SOUVERAINETÉ A6



La Commission des jeunes prône l'abolition de la sécurité d'emploi dans la fonction publique

## LES SPORTS C1

Une victoire à Chicoutimi... et l'entraîn renait chez les Faucons



Demers demande et obtient le rappel de Mario Roberge

## MÉTÉO A2

(83e jour de l'année)  
Nuageux, max. 1  
Lever du soleil: 5h44  
Coucher du soleil: 18h04  
Demain: variable, max. 3

## Mordue par un chien, une fillette reçoit 58 000 \$

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Une fillette maintenant âgée de sept ans a obtenu une compensation de plus de 58 000 \$ avec les intérêts après avoir été mordue à l'oreille par un chien Husky.

L'animal était attaché à une chaîne à côté de l'endroit où elle se trouvait en visite, le 1er septembre 1991, dans le canton de Brompton.

Cela ressort d'une décision rendue par le juge Jacques Lévesque de la Cour supérieure en marge d'une cause plaidée dans le district de Saint-François.

La petite Jessica Bédard, dont la famille était représentée par Me Richard Larkin, avait eu une partie de l'oreille arrachée lors de cet incident.

Le Husky a été euthanasié peu après pour prévenir d'autres accidents.

Interrogée par téléphone à sa résidence de Alouette, près de Bagotville, la mère Chantale Bédard a dit espérer que ce jugement permettra de prévenir d'autres épisodes semblables.

Jessica a encore peur des chiens même si ses parents en avaient acheté deux dans l'espoir de l'approivoiser: ils ont dû se départir du premier et le second a été victime d'un accident.

Mme Bédard a rapporté que sa fille se fait taquiner à l'école à cause des séquelles de sa blessure.

La compensation obtenue comporte entre autres un montant de 38 000 \$ pour préjudice fonctionnel et esthétique ainsi que 7 500 \$ pour souffrances, inconvénients et perte de jouissance de la vie.

Selon les faits résumés par le tribunal, l'enfant alors âgé de trois ans accompagnait ses parents en visite chez les voisins de la propriétaire de ce chien, Mme Suzanne Lettre.

Le Husky était retenu par une chaîne attachée à une remise située au centre du terrain de son maître et n'avait pas accès à la propriété du voisin.

On avait porté une attention particulière à l'enfant en lui interdisant d'aller voir le chien, occupé à manger un os.

Selon toute vraisemblance, il semblerait que Jessica est sortie par la porte avant de la maison et s'est dirigée à l'arrière du terrain où elle a été mordue par le chien quelques minutes plus tard.

Personne n'a pu expliquer cet incident parce qu'il n'y avait aucun témoin sur les lieux.

Me Larkin a soutenu que la propriétaire du chien était responsable des dommages causés à la petite Jessica.

Mme Lettre a plaidé qu'un manque de surveillance de l'enfant pendant quelques minutes constituait un fait s'assimilant à la faute d'une tiers.

La cour n'a pas retenu cette dernière prétention à cause des circonstances révélées par la preuve et de l'âge de Jessica qui avait alors trois ans.

Les blessures occasionnées à l'enfant ne lui laissent aucun déficit anatomo-physiologique mais les experts établissent son préjudice esthétique à 18 pour cent.

On se rappellera qu'il y a eu plusieurs poursuites de cette nature dans la région depuis quelques années.



Mordue par un chien Husky lors d'une visite en Estrie il y a deux ans et demi, la petite Jessica, maintenant âgée de 7 ans, avait eu une partie de l'oreille arrachée.

## DU GOLF EN MARS



Photo La Tribune

Qui a dit que les hivers sont toujours longs? Ce matin, trois semaines plus tôt que l'an dernier, les mordus du golf peuvent y aller de leurs premiers élan de la saison au Club de golf de Victoriaville.

## Des premiers élan à Victoriaville

Maurice CLOUTIER Victoriaville

Les sucres sont finis ou presque, les bourgeons des arbres éclatent, les tulipes feront bientôt leur apparition... et les golfeurs sont déjà sur les allées d'au moins deux clubs de golf dans la région des Bois-Francs.

N'ajustez pas votre calendrier au mois d'avril, nous sommes bel et bien en mars, précisément le 24.

Ce matin, à moins qu'un mince tapis de neige soit tombé au cours de la nuit, des golfeurs de Victoriaville mais aussi des régions de l'Estrie et de la Mauricie joueront leur premier 18 trous de la saison sur les allées du Club de golf de Victoriaville.

Demain, d'autres feront de même au Club des Cantons, à Warwick. Les deux ouvrent officiellement pour la saison ou...jusqu'au retour de l'hiver. Dans la région de Sherbrooke, où quelques flocons tombaient hier soir, il faudra probablement attendre jusqu'à Pâques.

«Nos verts sont beaux parce qu'ils étaient protégés par des toiles. Et il ne reste plus de neige, juste un peu sur un trou, assure Paulo Roberge du Club de Victoriaville. Tout est en place pour la vraie saison, surtout que les prévisions météorologiques laissent entrevoir des températures de 5 degrés pour les prochains jours.» Même son de cloche de Guy Carignan du Club des Cantons.

Dame Nature surprend tellement qu'on aurait envie de rêver aux maillots de bain au mois d'avril...

## Québec maintient les dépenses mais la santé et l'éducation vont écopier

Norman DELISLE Québec (PC)

Comme il s'y était engagé en campagne électorale, le gouvernement du Parti québécois soutient avoir réussi à limiter ses dépenses courantes pour la prochaine année financière au même niveau que l'an dernier.

Ces dépenses courantes pour l'exercice 1995-1996 vont totaliser 36,27 milliards \$ cette année, soit le même niveau que 1994-1995. Si les crédits totaux de l'État atteignent 42,5 milliards \$, soit un pour cent de plus que l'an dernier (42,1 milliards \$) c'est uniquement parce que les taux d'intérêt ont grimpé et ont grossi de 440 millions \$ le budget du service de la dette, a expliqué la présidente du Conseil du trésor, la ministre Pauline Marois.

Les crédits du gouvernement ont été déposés hier à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, M. Jean Campeau.

L'objectif du gouvernement n'a été atteint qu'au prix d'efforts intenses de compression au sein de différents ministères, particu-

lièrement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le réseau de la santé devra fournir des efforts budgétaires de près de 546 millions \$ pour la prochaine année financière tandis que le secteur de l'éducation sera mis à contribution à hauteur de 202 millions \$.

Les régies régionales de la santé devront répartir des coupes de près de 340 millions \$ entre les divers établissements: les hôpitaux, à eux seuls, devront réduire leurs dépenses de fonctionnement de près de 156 millions \$, les centres d'accueil de 43 millions \$, les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté de 10 millions \$.

Le critique de l'Opposition, Jacques Chagnon, a commenté le budget des crédits en affirmant, dans un premier temps, «que les réductions budgétaires annoncées aujourd'hui étaient nécessaires dans le contexte actuel».

Ceci dit, M. Chagnon a accusé le gouvernement de ne pas respecter ses engagements électoraux. «Le gouvernement du PQ, a-t-il dit, s'était engagé à prioriser le développement des régions, à augmenter le nombre de places pour les personnes âgées dans les foyers d'accueil, à réduire les délais d'attente dans les hôpitaux et à améliorer la qualité de l'éducation au Québec. Les crédits déposés aujourd'hui viennent, une fois de plus, contredire les engagements électoraux du présent gouvernement.»

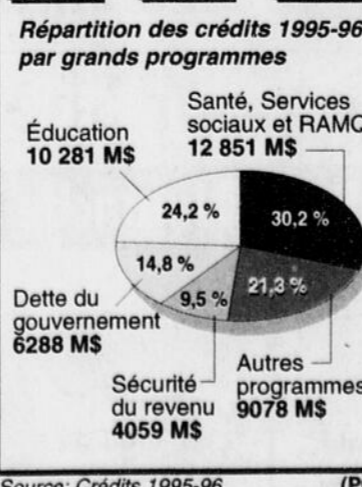
D'autres organismes ont également vu leurs crédits coupés de façon draconienne, comme l'Office de protection du consommateur où la réduction des fonds a atteint 32 pour cent, et Radio-Québec, où elle a été de 22 pour cent.

Mme Marois a expliqué que les différents ministères ont reçu des budgets «fermés» cette année, ce qui signifie qu'il n'y aura plus de montants périmés.

Le nombre des fonctionnaires, incidemment, sera réduit de 2000, passant de 59 800 à 57 800. Le gouvernement compte surtout sur l'attrition pour atteindre ses objectifs.

### Grands programmes

Répartition des crédits 1995-96 par grands programmes



Source: Crédits 1995-96 (PC)

Autres textes (A6)

# À LIRE DEMAIN

**Marjo sans maquillage et sans artifice**



**Le Centennial: un théâtre qui a de l'âme**

**Luce Couture, sa «chef d'orchestre»**



## EMPLOIS DU JOUR

**Cuisinier/ère**  
Code prof: 6242 # 2942845  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: permanent plein temps 38 heures/semaine, jour soir  
Exigences: disponible jour soir, semaine et fin de semaine, doit posséder 2 ans et plus d'expérience comme cuisinier/ère, personne sérieuse et mature  
Fonctions: travail de cuisinier/ère dans un restaurant.

**Commis-vendeur de pépinière**  
Code prof: 6421 # 2950641  
Lieu: Magog  
Salaire: à discuter selon expérience, temporaire, temps plein 40 heures/semaine

Exigences: disponible 1er mai au 1er juillet et possibilité de prolongation à septembre, formation ou expérience domaine de la vente de fleurs annuelles et vivaces, bilingue  
Fonctions: assure le service à la clientèle: vendre les fleurs, conseillers la clientèle et fournir informations diverses, urgent.

**Technicien/ne**  
Code prof: 2241 # 2946904  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: 12 \$/heure, permanent plein temps, jour, 40 heures/semaine minimum  
Exigences: expérience et connaissances dans environnement Windows et Dos, bilingue un atout, bonne présentation, doit avoir auto  
Fonctions: installation et réparation des ordinateurs, configuration de systèmes.

**Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983 (option 3). Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.**

## Enquête préliminaire de Serge Noël Deux détenus témoignent à la demande de la Couronne

Sherbrooke

Événement imprévu hier à l'enquête préliminaire de l'inculpé de meurtre Serge Noël, madame le juge Danielle Côté de la Cour du Québec a suspendu le contre-interrogatoire de l'autre accusé Camille Noël pour entendre deux nouveaux témoins.

Il s'agit de deux détenus, écroués à la prison, qui avaient été assignés à la barre par le ministère public juste avant la reprise de l'enquête, à Sherbrooke.

Le procureur Charles Crépeau

**WEEK-END**  
SEMAINE DU 19 MARS 1995

La Maison Aube-Lumière  
**No gagnant 0438**  
**LUC BILLETTE**  
St-Louis de Bourgogne

DOMAINE DE LAC JACKSON  
4000, chemin St-François  
St-Mathieu-du-Parc  
1 800 663-1522 00744

**RÉSULTATS**  
Loto-Québec

**6/49**  
Tirage du 95-03-22

6/6	0	5 196 194,90 \$
5/6+	6	129 059,00 \$
5/6	491	1 261,60 \$
4/6	27 112	43,80 \$
3/6	412 489	10,00 \$

Ventes totales: 20 638 335,00 \$  
Prochain gros lot (approx.): 10 000 000,00 \$  
Prochain tirage: 95-03-25

**Extra**  
Tirage du 95-03-22

NUMÉROS	LOTS
377094	100 000 \$
77094	1 000 \$
7094	250 \$
094	50 \$
94	10 \$
4	2 \$

**Banco**  
Tirage du 95-03-23

7	10	11	25	28
31	35	36	40	41
44	47	48	52	54
58	62	64	65	68

Prochain tirage: 95-03-24

**T V A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# Chambardement majeur à la SQ

Il y aura bientôt des changements à tous les postes de la haute direction

Pierre SAINT-JACQUES Sherbrooke

Un chambardement majeur se produira au cours des prochaines semaines au sein de la haute direction de la Sûreté du Québec du district de l'Estrie.

Il s'agit dans tous les cas de promotions.

La SQ s'est refusé à tout commentaire mais elle a quand même confirmé la plupart des informations que nous avons recueillies au sujet des changements.

Il revient au Conseil du trésor d'entériner les nouvelles nominations qui seraient effectives en juillet. Dès cette formalité accomplie, la SQ les officialisera.

Ainsi, après trois années aux commandes de la SQ de l'Estrie, l'inspecteur Patrice Vadeboncoeur occupera un poste d'inspecteur-chef à Montréal.

Le sixième commandant du district de l'Estrie, territoire qui fêtera ses 25 ans d'existence le 1er mai, sera M. Michel Carpentier qui, il y a

quelques années, a occupé la fonction de lieutenant, responsable des Ressources humaines, matérielles et financières de la SQ de l'Estrie.

Le capitaine Michel Boudreault, adjoint du commandant et grand responsable du Bureau de la surveillance du territoire, met le cap pour Chicoutimi où il prendra les commandes de la SQ du district du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Son poste sera comblé en Estrie par le lieutenant Yvon Champagne qui tout en accédant au poste de capitaine assistera le commandant dans ses fonctions et aura l'œil sur le Bureau de la surveillance du territoire. M. Champagne se trouvait aux Ressources humaines.

Le lieutenant Jean Labonté qui était l'adjoint du capitaine succédera au lieutenant Yvon Champagne en tant que responsable des Ressources humaines.

Le sergent Louis Côté, de Montréal, deviendrait le nouveau lieutenant, adjoint au capitaine, donc impliqué de près dans la surveillance du territoire. M. Côté a travaillé de



Après trois années aux commandes en Estrie, l'inspecteur Patrice Vadeboncoeur occupera un poste d'inspecteur-chef à Montréal.

nombreuses années en Estrie dont à la SQ de Richmond où il a agi comme responsable du poste.

Le lieutenant Marc Després qui assumait la responsabilité des Enquêtes criminelles et des Supports techniques gagnera la métropole où il oeuvrerait comme capitaine au

sein de la Division des enquêtes sur le crime organisé. Son remplaçant dont on ignore le nom viendra de Montréal.

Avec le passage des commandants Rhéaume Ringuette, Patrice Vadeboncoeur et tout prochainement, Michel Carpentier, la SQ de l'Estrie aura connu en quatre ans autant de commandants qu'au cours de toute son existence.

L'inspecteur Michel Lambert occupe le premier commandement de 1970 à 1974. L'inspecteur Denis Viau lui succéda de 1974 à 1977. L'empereur le plus tenace, l'inspecteur Michel Lavallée, consacra 14 ans de sa vie au district, à savoir de 1977 à 1991. L'inspecteur Rhéaume Ringuette y écroula un an, de 1991 à 1992 jusqu'à la prise du commandement par l'inspecteur Patrice Vadeboncoeur.

Le territoire de la SQ de l'Estrie s'étend sur une superficie de 14 000 kilomètres carrés où sont répartis quelque 390 000 habitants dont 60 pour cent vivent en zone urbaine.

Le corps policier compte sur des effectifs de quelque 260 policiers et d'une quarantaine de civils.



M. Robert Lebrun, de Sherbrooke, bichonnait sa Thunderbird 1976 et ce pour une bonne raison. Il espérait la voir déclarer voiture antique l'an prochain, après le cap des 20 ans. Mais le geste d'un ou de vandales qui ont déversé un liquide noir sur le véhicule vient probablement de mettre fin à ce rêve. Il faut qu'un véhicule conserve sa peinture d'origine pour être déclaré antique.

## Un vandale brise son rêve

Sherbrooke(psj)

Les passions dans la vie prennent différentes formes selon les individus. Musique, théâtre, cinéma, sport, lecture et les collections de toutes sortes...

Chez les passionnés de tout acabit, les véhicules n'échappent pas à la règle, les modèles les plus modernes, les plus rutilants comme les plus anciens.

Robert Lebrun, âgé de 57 ans, de Sherbrooke, voue une passion qui frise le pèché pour sa Thunderbird 1976 qui devait être déclarée antique à la fin du présent été.

«Il faut une existence de 20 ans à un véhicule pour obtenir ce statut et il doit répondre à plusieurs critères», a-t-il expliqué.

Ce rêve de voir son automobile appartenir au monde sélect des antiques a probablement pris fin.

Un ou des vandales ont forcé le garage dans lequel elle était garée et ils ont versé dessus un liquide qui a laissé sur la peinture verte de l'automobile des traces noires.

Il y a un peu de ce liquide qui a pénétré dans l'habitacle, côté conducteur, car la vitre était baissée.

Si M. Lebrun doit envisager une nouvelle peinture pour sa voiture, il faudra qu'il oublie le statut d'antiquité. Une des qualités de la voiture antique est le caractère original: pièces, carrosserie et peinture.

«Je ne l'ai jamais sortie l'hiver. Je la protégeais avec deux ou trois couvertures. J'allais la voir tous les

jours et souvent le soir pour voir si tout était correct.»

Précisons que le garage n'est pas situé sur la propriété de M. Lebrun, mais à bonne distance de son domicile, dans le quartier ouest.

Puis un matin, il a constaté que le cadenas qui fermait la porte du garage avait été brisé, que les couvertures avaient été enlevées et que la carrosserie du capot, du toit et du coffre-arrière affichaient des traces noires.

M. Lebrun n'a pas vraiment apprécié de retrouver dans cet état la voiture qui lui était tombée dans l'oeil en 1981. «Son propriétaire l'avait acquise en 1976 au coût de 12 080 \$ et il ne voulait pas s'en départir. J'ai attendu de 1981 au 15 juin 1992 avant d'en faire l'acquisition.»

La voiture n'a franchi que 50 888 milles dont une centaine de milles au cours des trois dernières années.

«Je ne la conservais pas pour faire un coup d'argent mais comme passe-temps et possiblement pour la montrer dans des expositions.»

S'il a fait part de son malheur, c'est qu'il aimerait retracer le ou les auteurs de cet acte de vandalisme et il se dit prêt à offrir une récompense selon la qualité des informations permettant de retracer le ou les individus.

On peut lui communiquer les informations à 346-0323 ou à 563-0261.

La Police municipale de Sherbrooke a enregistré la plainte de M. Lebrun.

## Le travail conjoint de quatre corps policiers conduit à 10 arrestations

Le quatorze déjà appréhendé pour le vol à la boutique Le Catinage est dans le lot

Sherbrooke (psj)

Une vingtaine d'enquêteurs de la Sûreté du Québec, de la Police municipale de Sherbrooke, de la Sûreté municipale de Rock Forest et de Metro Police Ascot-Lennoxville ont procédé à l'arrestation d'une dizaine de personnes à Sherbrooke et à Ascot, hier.

«Il s'agit de l'aboutissement d'un travail d'enquête conjoint, de la phase finale d'une besogne amorcée à la fin du mois de janvier», ont expliqué les relationnistes de la Sûreté du Québec et de la Police municipale de Sherbrooke, MM. Serge Dubord et Serge Fournier.

Un des moments forts de l'enquête conjointe a été, la semaine dernière, l'arrestation d'un homme et de trois femmes, à Ascot, relativement à un important vol de vêtements d'enfant perpétré à la boutique Le Catinage, de Rock Forest.

Or, hier, parmi les personnes ap-

préhendées, on retrouve encore ce quatorze de même que six autres personnes. Au total, sept hommes et

trois femmes, dont l'âge varie de 19 à 44 ans, seraient impliqués à divers degrés, dans différents vols d'importance.

On a appris que l'individu de 19 ans serait probablement relâché mais qu'il pourrait également survenir d'autres arrestations.

Les deux porte-parole de la police ont indiqué en fin d'après-midi, hier, que les interrogatoires des suspects se poursuivaient et qu'à ce moment, outre le dossier de la boutique Le Catinage, six autres affaires avaient été solutionnées.

Il s'agit de vols d'outils et de vêtements, entre autres.

L'une des plus importantes affaires éclaircies est ce vol de mobilier à l'usine Shermag, route 108, dans le Canton d'Eaton, ces dernières semaines.

Lors de ce vol, des individus avaient complété le chargement

d'une remorque qui était immobilisée dans la cour et avaient arrimé leur propre tracteur à la remorque

pour disparaître avec des fauteuils sur billes et des poufs pour plusieurs dizaines de milliers de dollars.

**LA QUOTIDIENNE 934-3306**

**LaTribune**

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,  
Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Redaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camélot et camélots motorisés.**

**TERRITOIRES IMMÉDIATS:**  
1 an \$255,00, TPS \$17,85, TVQ \$17,74 = \$290,59  
6 mois \$140,00, TPS \$ 9,80, TVQ \$ 9,74 = \$159,54  
3 mois \$ 80,00, TPS \$ 5,40, TVQ \$ 5,36 = \$ 91,16  
1 mois \$ 50,00, TPS \$ 3,50, TVQ \$ 3,48 = \$ 56,98

**HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:**  
1 an \$310,00, TPS \$21,70, TVQ \$21,56 = \$353,26  
6 mois \$185,00, TPS \$12,95, TVQ \$12,87 = \$210,82  
3 mois \$110,00, TPS \$ 7,70, TVQ \$ 7,65 = \$125,35  
1 mois \$ 55,00, TPS \$ 3,85, TVQ \$ 3,83 = \$ 62,68

**AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS**  
1 an \$700,00, 6 MOIS \$410,00, 3 MOIS \$265,00, 1 MOIS \$130,00

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau de Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuters, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

**ENVOI DE PUBLICATION:**  
Enregistrement No 0529168

**Prévisions à long terme pour Sherbrooke**  
Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Samedi	Dimanche	Lundi
NUAGEUX	NUAGEUX	CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE
max 1	min -6	max 3	-5/5	-4/5

**Dans le monde**

**Aujourd'hui**

Min.	Max.	Mexico	12	31	
Acapulco	21	30	Miami Beach	19	28
Barbade	27	30	Nassau	20	28
Bermudes	20	22	Orlando	17	28
Daytona Bch	18	28	Palim Sprgs	12	21
La Havane	16	30	San Juan	26	29
Honolulu	22	28	Tampa	20	26
Kingston	22	32	Trinidad	27	35
Los Angeles	12	17	W. P. Beach	17	28

**INDEX**

Arts:	B-6	Éditorial:	A-4
Bandes dessinées:	B-3	Horoscope:	B-3
Chez nous:	B-1	Petites annonces:	C-5
Décès:	D-5	Photos et mots:	B-2
De tout pour tous:	B-3	Sports:	C-1
Économie:	D-1		

Actualité  
en bref

Francine Ruest-Jutras Serge Racine

## Conseil d'Hydro

**Sherbrooke** - Deux personnes bien connues de la région viennent d'être nommées au conseil d'administration de la société d'État Hydro-Québec: il s'agit de Serge Racine, président de Shermag, et de Francine Ruest-Jutras, mairesse de Drummondville.

Ils font partie des dix nouveaux membres qui accèdent à ce conseil d'administration formé de dix-sept personnes.

Ils y font leur entrée dans un contexte où la société d'État met des bétons sur les grands ouvrages hydro-électriques pour un avenir prévisible au Québec, et dans un contexte où la mission internationale de la société doit être accentuée.

## Étudiants calés

**Sherbrooke (GF)** - Quatre étudiants de l'Université de Sherbrooke ont obtenu des premières places lors des examens de décembre de l'Ordre professionnel des comptables généraux licenciés du Québec, l'Ordre des CGA.

Ainsi, Stéphane Beaulne et Vincent Morin ont remporté le premier rang ex-aequo au Canada en finance. De son côté, Mario Ferland a terminé au premier rang au Canada en fiscalité tandis que Nancy Provencher a décroché la première place au Québec en comptabilité financière.

Au Québec, l'Ordre des CGA organise deux sessions d'exams par année, l'une en juin et l'autre en décembre. Les étudiants et étudiantes de Sherbrooke se sont distingués en se classant collectivement en première place dans les deux cas. Le pourcentage de réussite a même atteint 71 pour cent, en décembre 1994, alors que la moyenne québécoise est de 53 pour cent et la moyenne canadienne, de 51 pour cent.

C'est récemment que la Corporation des CGA a dévoilé les résultats des examens de la session de décembre 1994. Ces résultats ont réjoui l'ensemble de la faculté d'Administration.

L'Université de Sherbrooke présentait 95 étudiants et étudiantes dans cinq matières différentes à cette dernière session.

## Aide à domicile

**Sherbrooke (MR)** - Le budget de 70 535 \$ destiné à l'achat et l'entretien d'équipement pour le maintien à domicile des personnes handicapées a été réparti entre les huit CLSC de la région. Ce budget est récurrent.

Les sommes accordées à chaque CLSC sont les suivantes: 12 998 \$ au CLSC Gaston-Lessard, 20 548 \$ au CLSC SOC, 4153 \$ au CLSC Albert-Samson, 9773 \$ au CLSC Alfred-Des-Rochers, 4269 \$ au CLSC La Chaumière, 5370 \$ au CLSC Fleur-de-Lys, 5396 \$ au CLSC Maria-Thibault et 8026 \$ au CLSC du Val-St-François.

On trouve aussi des sommes non récurrentes de 117 556 \$, dont le conseil d'administration de la Régie régionale de la santé et des services sociaux a décidé de garder 50 000 \$ comme marge de manoeuvre régionale. Le reste sera réservé au paiement des engagements 1994-1995, encore indéterminé, le solde étant distribué entre les CLSC selon la même méthode que pour le budget récurrent de 70 535 \$.

Dans la foulée du transfert du programme de l'Office des personnes handicapées du Québec vers la Régie régionale, l'étape franchie l'an dernier visait l'aide à domicile. Le budget récurrent dont il est question maintenant vise l'achat et l'entretien d'équipement mis à la disposition des personnes handicapées à domicile.

## CFLX dénonce le permis à Bishop's

**Sherbrooke (MR)** - La radio mise sur pied à l'Université Bishop de Lennoxville et à qui, incidemment, le CRTC a décidé d'accorder une licence, amène le coordonnateur de la station communautaire sherbrookoise CFLX, Guy Ouellet, à se demander si les anglophones de l'Estrie sont désireux de rester «dans leur ghetto».

Rappelant que CFLX offre quotidiennement, six jours par semaine, une émission de 30 minutes en anglais intitulée «Townships News», qui s'adresse à la population anglophone de la région, M. Ouellet s'interroge finalement sur l'intérêt de cette émission puisque les anglophones ont décidé de se doter eux-mêmes d'une station à Lennoxville. «Il faudrait avoir des signaux», grommelle-t-il.

Le CRTC a accordé, il y a quelques semaines, une licence de radio communautaire à ce qui était jusqu'ici la radio étudiante de Bishop, et ce malgré le mémoire présenté par CFLX pour contester la demande. CFLX a été le seul à protester.

Guy Ouellet fait remarquer que l'assiette est restreinte à Sherbrooke pour la vente de publicité.

Le rayonnement de la station de Bishop est de 5 à 10 kilomètres, celui de CFLX, de quelque 60 kilomètres.

Pour sauver les postes de leurs collègues à la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke

## Les profs sacrifient 2,5 % de leur paye

Maurice CLOUTIER Sherbrooke

Dans un geste d'éclat peu commun, les professeurs de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke sont prêts à sacrifier 2,5 pour cent de leur paie pendant la prochaine année pour sauver des postes et éviter des coupes aveugles dans leurs rangs.

Cette proposition représente à peu près 460 000 \$ d'économie pour l'Université, a précisé hier soir à La Tribune le président de l'Association des professeurs, Emanuel Escher, à la sortie d'une importante assemblée générale à laquelle ont participé plus de la moitié des 250 professeurs rat-

tachés à la Faculté de médecine. Du jamais vu depuis plusieurs années. La majorité des membres présents a accepté, dans un vote à main levée, cette mesure.

Du gouffre financier de 9,5 millions \$, estimé au 16 février dernier, pour l'exercice financier 1995-1996 débutant le 1er juin, M. Escher note que la Faculté de médecine doit éponger 1,5 million \$. De là, il évalue que le rattrapage doit se faire à 50 pour cent dans les dépenses administratives et de soutien et à 50 pour cent du côté des professeurs.

Or, pour leur part de 750 000 \$, il croit que la diminution de salaire proposée est un grand pas dans la bonne direction qui, espère-t-il, évitera en bout de ligne des coupes de

personnel. Un calcul mathématique rapide laissait entrevoir la coupe de 25 postes au total, dont une douzaine parmi les professeurs. «Il n'y a aucune coupure possible au niveau des équipements», assure-t-il.

La diminution de salaire serait appliquée, dit-il, dans le prochain contrat de travail à négocier et devant entrer en vigueur le 1er juin prochain.

«Nous voulons éviter des mises à la porte aveugles chez les jeunes. Et nous voulons donner à la direction un an de répit pour entamer une res-

tructuration importante. Ce sacrifice temporaire doit cependant mener à un changement de cap», dit-il.

«Nous leur disons de réorganiser le magasin», poursuit M. Escher.

Cette association est aussi prête à discuter d'une révision des budgets alloués à l'éducation continue pour les professeurs et avance enfin une révision des sommes accordées pour l'enseignement clinique dans d'autres hôpitaux afin d'atteindre la part rattachée aux professeurs.

Convenant de l'originalité de leur démarche, M. Escher ignore si celle-ci peut être imitée par d'autres syndicats de l'Université, notamment les deux autres regroupant des professeurs. Il craint plutôt que plusieurs emplois soient perdus.

M. Escher compte informer dès aujourd'hui le recteur Pierre Reid de cette proposition et espère que le conseil d'administration acceptera cette ouverture lorsque celui-ci se prononcera lundi prochain sur les coupures à appliquer pour redresser la barre. Incidemment, c'est au cours des prochaines heures que prendront forme les coupures nécessaires en vue du prochain exercice.

Malgré tout, M. Reid avait déjà révélé, lors de la journée de consultation tenue à l'université le 16 février dernier, que la direction proposera au conseil d'administration d'accepter un budget déficitaire, affichant un manque à gagner de 2 millions \$, en raison de l'importance de la somme à résorber.



Au Mont Orford, les skieurs pourront skier jusqu'à la mi-avril.

Téléphoto, par Claude Croisierère

## Le ski de printemps résiste à la pluie pour quelque temps encore

Yvon ROUSSEAU

Sherbrooke

La pluie qui tombe de façon quasi continue depuis quelques jours n'a pas pour effet de mettre un terme immédiat à la saison de ski de printemps sur les pentes des stations de ski de la région, à Orford, Owl's Head et Montjoye.

Le centre de ski Montjoye, de North Hatley, terminera ses activités pour cette année en après-midi de dimanche, mais compte que plusieurs skieurs vont s'y rendre au cours de la prochaine fin de semaine. A Owl's Head, à Vale Perkin, dans le Canton de Pottion, on s'attend également à un bon achalandage au cours de la fin de semaine, mais on ne peut dire si le centre de ski restera ouvert à la clientèle la semaine prochaine. Ça va dépendre de la température.

Dans le cas de ces deux centres de ski, la saison est écourtée de quelques semaines, par rapport à l'an dernier, alors que les pentes avaient été gardées en opération jusqu'à la mi-avril.

## Au centre de ski du mont Orford

Toutefois, la situation est un peu différente au centre de ski du mont Orford, où le ski de printemps devrait se poursuivre jusqu'à Pâques, indépendamment de la température.

M. Fernand Magnan, président et directeur général du centre de ski du mont Orford, souligne que la température est actuellement idéale pour ceux qui s'adonnent au ski de printemps. «Présentement, précise M. Magnan, les skieurs s'adonnent à leur sport préféré sur trois des versants de la montagne et nous allons rester ouvert jusqu'à Pâques, soit le 16 avril, indépendamment de la température.

Le directeur de la station de ski du mont Orford explique également que la neige artificielle est beaucoup plus dense et qu'elle fond beaucoup moins rapidement que la neige naturelle. Les pistes y sont en bonne condition.

## A Montjoye

M. Jean-Claude Tremblay, directeur général du centre de ski Montjoye, de North Hatley, souligne que c'est présentement le moment idéal pour faire du vrai ski de printemps.

«Les pistes sont en bonne condition, avec neige granulée sur fond ferme, note M. Tremblay, mais l'achalandage n'est pas fort sur semaine, surtout avec la pluie». Le centre a même fermé ses portes hier, en après-midi et ce jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, le directeur général de Montjoye mentionne qu'il s'attend à recevoir plusieurs skieurs aujourd'hui, demain, et dimanche. Le centre de ski Montjoye mettra un terme à sa saison de ski, en après-midi, dimanche.

«C'est sûr que la pluie, ça dérange les gens, mais ça ne fait pas fondre la neige aussi rapidement qu'on a tendance à le croire, surtout pas la neige artificielle, qui est beaucoup plus résistante que la neige naturelle», explique M. Tremblay. La saison est donc écourtée de quelques semaines, comparativement à l'année dernière.

## A Owl's Head

M. Fred Kornan, directeur du centre de ski Owl's Head, situé à Vale Perkin, dans le Canton de Pottion, précise que 18 pistes sur 26 sont encore en bonne condition pour le ski de printemps.

Toutefois, s'il est certain que le centre de ski sera ouvert à la clientèle au cours de la prochaine fin de semaine, l'avenir est incertain et le tout dépend de la température, quant à la semaine prochaine.

La saison pourrait donc y être aussi écourtée de quelques semaines, puisque le centre Owl's Head avait poursuivi ses activités jusqu'en mi-avril, l'an dernier.

## Drogue: les directeurs veulent les noms

☐ Québec prié de modifier la loi pour permettre une lutte plus efficace aux contrevenants dans les écoles

Gilles FISETTE Sherbrooke

Les directions des écoles secondaires de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke (CSCS) et les présidents des conseils d'orientation de ces écoles viennent d'expédier une lettre aux ministres de l'Éducation, de la Sécurité publique et de la Justice du Québec afin d'obtenir un amendement à la Loi sur les jeunes contrevenants.

Dans cette lettre expédiée il y a quelques jours, ces directions d'éco-

les et des représentants des parents demandent que la loi soit modifiée de manière à permettre à la police de leur livrer «toute l'information nécessaire à une action éducative efficace en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants».

Le problème, explique leur porte-parole, Gérard Lepage, directeur de l'école Le Triolet, de Sherbrooke, remonte à l'automne dernier alors que la Sûreté du Québec a cessé de livrer les informations recueillies en cours d'enquête à la suite de plaintes formulées par des parents d'enfants impliqués dans des dossiers de drogue. Ces parents de Lac-Mégantic se

sont plaints que cette pratique entre les policiers et les directions d'école contrevient à la Loi sur les jeunes contrevenants qui interdit la divulgation de l'identité des mineurs.

Depuis, rapporte M. Lepage, les policiers sont discrets et les directions d'écoles secondaires sont privées d'un outil important à la fois dans la lutte contre la drogue mais, surtout, dit-il, dans l'aide à apporter aux jeunes.

Les directions d'école affirment que si elles connaissaient grâce aux policiers l'identité des jeunes mis sous arrêt, il leur serait possible d'as-

surer un support à ces jeunes, de leur apporter l'encadrement nécessaire. Cependant, dans le cas des élèves «très impliqués» dans la drogue (moins de 5 élèves sur 1000), le renvoi de l'école pourrait être appliqué dans le but de protéger les élèves les plus vulnérables. Ce renvoi, disent-ils, serait alors assorti d'un plan d'aide aux jeunes concernés.

Les directeurs d'écoles et les représentants des conseils d'orientation disent comprendre très mal que, à la suite d'un vol, les compagnies d'assurance puissent obtenir le nom des présumés coupables mineurs pour fins de poursuite au civil mais

que l'accès à ces informations soit interdit.

La commissaire et représentante des parents au secondaire, Claire Berthold, se range derrière les signataires de cette lettre et est aussi d'avis que l'information recherchée par les écoles est indispensable, non pas, dit-elle, dans un esprit de répression mais d'aide au jeune concerné et de prévention pour tous les autres.

Selon M. Lepage, les signataires de la lettre espèrent que le dossier pourrait être mené à bon port au cours des prochains mois.

## Lennoxville victime de 4 vandales ivres

Pierre SAINT-JACQUES Lennoxville

Quatre espèces de «cyclones à deux pattes» ont occupé les policiers de Metro Police Ascot-Lennoxville pour une bonne partie de la nuit de mercredi à hier et d'hier.

Sans autre raison apparente que de fêter entre copains, les quatre piétons, à leur sortie d'un bar de Lennoxville, ont multiplié les mé-

faits sur leur passage.

On a ramassé des sacs de déchets et jeté leur contenu dans la rue. On a renversé sur le côté de gros conteneurs à rebuts. On a saccagé cinq à six pommiers. On a arraché des panneaux indicateurs de rue, on a endommagé des distributeurs à journaux. On a piqué une balançoire d'enfant et une brouette. On a, avec la balançoire, causé des méfaits sur deux véhicules. On a même réplié une tôle déjà fragile d'un des véhicules...

Tous ces incidents ont été commis dans le même arrondissement enveloppant les rues Belvidère, Vaudry et Boright dans le quartier Belvidère.

Un témoin a informé les policiers vers 2 h, hier, au sujet d'individus apparemment ivres, criant et chahutant dans la rue.

Les méfaits ont ouvert une piste aux patrouilleurs qui ont finalement abouti à une maison. A cet endroit, ils ont découvert quatre copains

éméchés dont trois âgés de 19 ans et un de 21 ans.

Dans une garde-robe du domicile, la police a trouvé quatre plants de marijuana oscillant sous une lumière.

## Rapport à compléter

Pour le moment, aucune accusation n'a été portée contre les quatre étudiants du collège Champlain, le ministère public préférant attendre un complément de rapport de Metro Police.

Si des témoins ont des faits précis à raconter, il n'ont pas à se gêner. Les dommages que la Ville de Lennoxville a signalés aux autorités policières totalisent quelque 600 \$. Ce chiffre ne tient pas compte des autres méfaits.

Il importe de préciser que la fête à laquelle a participé le quatuor est une affaire privée, aucunement reliée aux maisons d'enseignement si souvent pointées du doigt dans le passé.

# Éditorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste en chef adjoint

## Les lobbyistes du PQ

Un demi-million \$, ce n'est pas grand-chose par rapport au budget du Québec. C'est à peine l'équivalent de quelques salaires dans la haute fonction publique et probablement bien moins que ce que coûte l'entretien ménager des immeubles gouvernementaux de la Vieille Capitale. Bref, une goutte d'eau dans la mer.



Roch BILODEAU

De ce simple point de vue, les quelque 500 000\$ que le gouvernement Parizeau vient de consacrer à l'embauche de trois firmes de lobbyistes de Washington ne risque pas vraiment de causer de commotion; les contribuables n'en sont pas à un «petit» demi-million \$ près. Sauf qu'il ne s'agit pas autant de la somme que du principe.

C'est en effet dans le but avoué de soutenir l'image de l'option souverainiste aux États-Unis que le Cabinet péquiste a retenu les services de ces lobbyistes professionnels. Pourquoi? Pour «faire contrepoids» à l'action du fédéral, admet candidement le ministre des Affaires internationales. L'ambassadeur canadien «a depuis trop longtemps dépassé la réserve diplomatique», selon Bernard Landry. «Il contredit le premier ministre du Québec», déplore-t-il notamment.

Ce n'est pas très sérieux.

À quoi s'attend donc le gouvernement Parizeau? Que le représentant officiel du Canada aux États-Unis fasse l'apologie de l'option souverainiste auprès des Américains? Ou tout au moins qu'il demeure silencieux sur la question?

Ce qu'il faudrait comprendre, semble-t-il, c'est que l'ambassadeur canadien aurait le devoir de respecter en toute neutralité le point de vue d'un gouvernement qui veut se séparer de celui qu'il représente. Il devrait donc à la fois ménager les susceptibilités du camp souverainiste au Québec et servir adéquatement les intérêts des dizaines de millions d'autres Canadiens qui ne veulent rien savoir du projet de sécession.

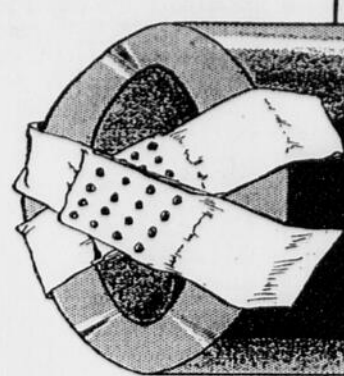
Alors, ce n'est pas un ambassadeur qu'il faudrait, mais une sorte d'acrobate insinifiant qui ne remplirait pas son rôle.

Oui, car enfin, à ce que l'on sache, le Québec fait encore partie de la fédération canadienne. Et non seulement Raymond Chrétien est payé pour la représenter dans sa forme actuelle, mais, plus encore, il doit exprimer les positions du gouvernement qui l'a nommé.

Tout cela est l'évidence même. Mais ça ne peut pas faire l'affaire des leaders souverainistes qui, tout en affichant une confiance inébranlable dans leur option, semblent craindre comme la peste la réaction des Américains.

Bien sûr, il n'est pas exclu que l'ambassadeur Chrétien ait déjà fait certaines déclarations maladroitement et qu'il en fasse encore. Mais s'il va vraiment trop loin et que son comportement a pour effet de nuire aux intérêts de l'ensemble des Québécois, il servira finalement la cause souverainiste.

Tout au moins pour les Québécois fédéralistes, qui forment la majorité selon les sondages, l'embauche de ces lobbyistes équivaudra sûrement à une utilisation abusive des fonds publics à des fins partisans. Mais l'essentiel est ailleurs. D'abord, c'est au Québec et non aux États-Unis que la décision se prendra. Et, surtout, cela montre une fois de plus à quel point les leaders souverainistes ont du mal à accepter les réalités qui contrarient leur projet mais qui sont dans l'ordre normal des choses.



## LOI SUR LE CONTRÔLE DES ARMES

### TRIBUNE LIBRE

## Parizeau doit se recycler

M. Jacques Parizeau  
premier ministre

Un retour sur les bancs de l'université pour suivre des cours sur la politique internationale pourrait vous être très profitable.

Partout au monde, on recherche l'interdépendance et non pas l'indépendance. Tout vous semble tellement confus actuellement que vous ne savez plus quoi inventer pour attirer l'attention du public. Après les commissions régionales vient la question à poser lors du référendum (on devrait plutôt dire les questions), le projet de loi, la date du référendum, etc... Il n'y a aucun doute qu'un recyclage pourrait vous être salutaire.

Pour rester dans la même veine en parlant de recyclage, pourquoi ne pas poursuivre vos lunes de miel, à nos frais, bien entendu. On n'est pas pingre. Vous pourriez par exemple rendre visite aux petits pays qui ont obtenu leur indépendance il y a quelque temps, comme l'Ukraine, la Macédoine, la Croatie, et quelques autres encore. Cela vous permettrait de vous rendre compte de la triste réalité de ce que ça coûte une indépendance. Et si à votre retour, vous avez encore le goût de séparer le Québec du reste du Canada,



Jacques Parizeau

c'est qu'il y a de quoi qui ne tourne pas rond quelque part.

Peut-être après cette expérience découvrirez-vous l'autre manière de gouverner, la vraie cette fois-ci. Il est dommage qu'il y ait eu tant d'énergie dépensée depuis plus de 20 ans à démolir les sentiers battus plutôt qu'à améliorer ceux qui avaient été construits avec autant d'ardeur. Supposons pour un instant que toute cette énergie ait été orientée vers la compréhension, la progression, la diplomatie. Peut-être que Montréal serait encore la métropole du Canada. Le Québec serait encore l'une des provinces au pays avec le plus bas taux de chômage, plutôt que de s'être enlisé graduellement et devenir la province avec le plus haut taux de chômage au pays, tout juste un petit pas avant Terre-Neuve. Qu'en pensez-vous, M. Parizeau? (...)

Auguste Dubuc  
Sherbrooke

## Le monde à l'envers!

La Commission de droits de la personne vient de statuer en faveur du port du voile islamique dans les écoles, au nom de la liberté religieuse. Demain, au nom du principe, valable en soi, nous demanderons d'accepter et de comprendre l'exclusion? Allant même plus loin que ce que le client demandait, la Commission n'a rien trouvé de plus brillant que de remettre aussi en question le calendrier des congés scolaires qui serait trop lié, selon elle, au judéo-christianisme!

Devrait-on conclure que les citoyens de «vieille souche» (ma famille demeure ici depuis 1648... il me faudra peut-être retourner en France ou en Irlande ou en Écosse) devraient se faire très petits devant les nouveaux venus, nier les développements historiques et sociaux liés en grande partie à leurs origines judéo-chrétiennes afin de plaire et complaire à ceux qui prétendent nous montrer vivre alors qu'ils n'ont pas encore fini de poser leurs valises sur le sol?

En somme, si nous lisons bien entre les lignes, ce serait à la société d'accueillir de s'adapter aux nouveaux arrivants et non aux nouveaux arrivants de s'adapter à la société d'accueil! C'est le monde à l'envers! La Commission a eu le réflexe typique des colonisés qui s'empressent de faire des pirouettes devant le colonisateur, même, et surtout,

quand le colonisateur ne montre que mépris et incompréhension pour les valeurs, coutumes, règles et habitudes des méprisables «autochtones» qu'il vient honorer de sa pesante personne.

Les petites demoiselles boudinées dans leurs voiles et leurs longues jupes et leurs parents doivent se réjouir de l'aval que la Commission vient de leur donner. Les islamistes savent maintenant qu'au nom de la liberté religieuse (excellente en soi), ils pourront faire ramper commissions scolaires, directions d'écoles, enseignants, députés. Car qu'on se le tienne pour dit (ô vertueux commissaires des droits de l'homme!) le foulard islamique n'est que la pointe de l'iceberg. C'est la brèche ouverte pour d'autres revendications beaucoup moins innocentes, celles de s'enfermer dans des ghettos islamiques pour y reproduire tous les travers de la société d'origine idéalisée par l'éloignement et la nouvelle vision du monde à laquelle on est confronté et qu'il est plus facile de présenter comme méchante, laide, vulgaire et impie. (...)

Les voiles de nos petites ultras de l'Islam ne m'irritent pas vraiment. Ce n'est pas moi qui les porte. Qu'elles s'en servent comme d'un drapeau puisque cela les enchante! Ce qui m'irrite considérablement, par contre, c'est que le mouton de la Saint-Jean Baptiste, mis à la retraite il y a 30 ans, soit rappelé pour monter sur le char allégorique du multiculturalisme triomphant.

François McCauley  
Sherbrooke

### RÉPLIQUE

## Les femmes font déjà leur large part

M. Roch Bilodeau  
éditorialiste

C'est avec beaucoup de «bonheur» que j'ai lu votre éditorial du 20 mars. En effet, j'ai été très heureuse d'apprendre que les femmes n'ont plus besoin du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme...

D'autre part, votre éditorial m'a rassurée sur ma propre connaissance de la question des femmes notamment lorsque vous reconnaissez que «les femmes sont encore sous-représentées dans plusieurs domaines et qu'elles gagnent généralement moins que les hommes pour des tâches souvent comparables». Cependant, là où votre argument est à son meilleur, c'est lorsque vous prétendez que les sociologues, politologues et autres sont assez nombreuses pour nourrir la réflexion...

Vous prétendez que les femmes sont dans toutes les professions; j'en déduis qu'on devrait les retrouver dans tous les milieux! Combien y a-t-il de femmes éditorialistes au journal *La Tribune*? Combien d'éditorialistes au

féminin font valoir des analyses et points de vue au sein de votre journal? A la direction de votre journal, y a-t-il des femmes avec qui vous avez l'opportunité de discuter du contenu à y donner? Parmi vos journalistes, les femmes sont sûrement représentées. Dans quel pourcentage? S'il y a un média qui joue d'influence à Sherbrooke, c'est bien *La Tribune*. Il m'apparaît donc très normal, dans la suite logique de votre éditorial, qu'on retrouve chez vous des femmes qui nourrissent aussi la réflexion.

Par ailleurs, M. Bilodeau, je souhaite ici utiliser deux exemples pour illustrer un aspect que visiblement vous n'avez pas compris lorsque vous affirmez que «les femmes peuvent maintenant compter sur des porte-parole crédibles» (...).

Bien sûr, vous avez raison lorsque vous faites cette affirmation. Néanmoins, votre argument est plutôt réducteur de l'ensemble du problème.

En ce sens, laissez-moi vous rappeler que ce n'est pas parce que Nelson Mandela, et un bon nombre de personnes de sa race gouvernent maintenant l'Afrique du Sud, que les noirs n'ont plus besoin de s'organiser pour faire valoir leurs droits et pour éliminer l'oppression dans leur pays.

Plus près de nous, je tiens à souligner que ce n'est pas parce qu'il y a des femmes qui accèdent à des postes de direction, voire même à des postes de présidence syndicale, et ce depuis un certain nombre d'années, que les femmes ont vu se régler les problèmes posés par une loi proactive de l'équité salariale et par l'accès à l'égalité en emploi.

Parler de la situation des femmes en réduisant les solutions à leurs plus simples expressions, notamment en s'en remettant à quelques porte-parole qui ne manqueront pas d'être taxées de féministes, voilà qui est très réducteur et voilà le meilleur moyen pour ne jamais trouver de solutions aux problèmes comme la violence faite aux femmes, la pauvreté, la discrimination dans la rémunération, etc.

En dernier lieu, M. Bilodeau, votre éditorial fait valoir que «les Canadiennes vont pouvoir très bien progresser encore sans le Conseil. Alors qu'on sait aussi assurément que le pays aura beaucoup de mal à survivre si nos gouvernements ne réduisent pas leurs dépenses partout où ils le peuvent» (...).

À cela, j'aimerais vous rappeler que les femmes ne gagnent, encore aujourd'hui, qu'environ 70% du salaire des hommes. Ces femmes et leurs enfants vivent, pour un grand nombre, sous le seuil de la pauvreté. De plus, les statistiques démontrent que plusieurs d'entre elles subissent une forme ou une autre de violence. En Estrie, elles n'ont pas de porte-parole éditorialiste pour faire valoir leur point de vue. Ces Estrieennes, M. Bilodeau, elles font déjà leur large part pour la société canadienne.

Que vous apportiez la bonne parole aux femmes, par votre éditorial, en nous indiquant nos besoins, passe encore, mais que vous prétendiez que nous devions au surplus faire des sacrifices pour le «Canada» équivaut à me faire accroire que je dois souscrire à l'inéquité. Votre argument me rappelle que ce pays est bien loin de la société juste, équitable et égalitaire que je souhaite voir émerger.

Suzanne BEAUVAIS  
Sherbrooke

### LETTRÉ OUVERTE

## Des futurs enseignants qui bafouent le français

M. Mario Laforest  
Doyen  
Faculté d'éducation  
Université de Sherbrooke

Le groupe *Vivre le français* de l'école du Triplet désire sensibiliser la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke à un problème qui n'est pas nouveau: le peu d'attention portée au français quotidien par plusieurs étudiants en formation des maîtres. Il ne s'agit pas ici du français écrit dont se préoccupent officiellement de nombreuses instances, y compris l'université. Il s'agit plutôt du «français vécu» par ceux et celles qui se destinent à l'enseignement. (...)

Plusieurs stagiaires n'hésitent pas à privilégier des mots anglais plutôt que français dans leurs exposés et conversations ou ne reculent devant aucun calque de l'anglais. Ils commettent sans sourciller des solécismes nombreux. Les erreurs syntaxiques sont communes et les impropriétés de termes courantes. Que dire de la tendance à emprunter le jargon (plus ou moins fringant), pas seulement «juste pour rire»? Il y a là des messages indirects qui ne sont pas de nature à développer le goût du français correct chez les élèves. Comble de l'incongruité, en pleine classe de français, dissertant sur l'importance de la langue, certains stagiaires «affichent» en anglais sur leur vêtement. L'an dernier, l'un d'eux, connaisseur en «computer» (sic), conseillait ainsi son maître-guide de français: «Tu pitches ça dans le scanner et tu n'as qu'à printer le screen.» Si, au Québec, le virage

amorcé en faveur de la qualité du français écrit est pris, celui en faveur de la qualité du français parlé tarde trop, partout, y compris à l'université et à sa faculté d'éducation française.

À l'heure où le discours officiel insiste tant sur la place et la légitimité du français, dans leur contexte de formation universitaire, les futurs enseignants ne semblent pas être saisis de l'importance non seulement de pratiquer une langue française de qualité mais aussi de propager officiellement, officiellement et professionnellement la culture française. Par exemple, on constate que plusieurs, ignorant les produits culturels francophones, font la promotion ouverte ou subtile de produits culturels anglo-étatsuniens entre autres musicaux, cinématographiques et littéraires. L'orientation première française n'empêche pas d'être ouvert aux autres cultures et d'y puiser. Cependant, les stagiaires ne devraient pas perdre de vue qu'ils sont appelés à travailler à la formation de jeunes francophones dans des écoles francophones bientôt légalement promulguées telles. Cette aspiration et cette

responsabilité devraient entraîner chez eux dès maintenant des réflexes culturels normaux de façon à créer les conditions propices à un meilleur apprentissage de la langue française.

Il va de soi que les principes de l'immersion s'appliquent d'abord à la langue maternelle. Les messages indirects demeurent aussi essentiels que le discours, il semble nécessaire d'en conscientiser l'ensemble des étudiants de la Faculté d'éducation de Sherbrooke, et pourquoi pas de tous les universitaires, qui souviennent que le français est véhiculé, le français à titre de culture n'était pas un devoir relié à leur charge, comme si le français n'était pas un patrimoine commun à développer, comme si la diversité culturelle humaine n'était pas une richesse à l'égal de la diversité biologique. Le Québec est détenteur de cette richesse unique en Amérique du Nord... dont doit prendre acte la formation des enseignants.

Dans les maisons de formation universitaire à Sherbrooke et ailleurs, il est aberrant que l'anglais soit souvent la langue des claviers d'ordinateurs, des logiciels de

travail, des commandes des appareils audiovisuels et bureautiques, des programmes musicaux domestiques (radios, spectacles, danses), de la documentation de base de plusieurs cours, des noms «baptisant» les activités sociales. Et le reste. Par là, les facultés d'éducation conditionnent les futurs stagiaires à ne pas réagir, à accepter la présence envahissante de l'anglais comme inéluctable. Cette inertie accredit aussi l'anglais comme langue usuelle des moyens pédagogiques et, sous certains aspects, comme langue des activités parascolaires dans les écoles francophones. A long terme, ce n'est pas sans conséquences culturelles graves. (...)

L'université n'est-elle pas un lieu d'excellence? La population francophone s'attend donc à ce que son université (qu'elle fait vivre) soit un lieu d'excellence française sous tout rapport. Et sous tout rapport, on ne peut se le cacher, les gens qui en sortent forgent grandement la société et donc l'identité culturelle québécoise. Si le français doit survivre et prospérer comme mode de vie au Québec, l'université ne peut abandonner en aucune manière sa mission culturelle linguistique première. Le groupe *Vivre le français* de l'école du Triplet compte sur un sursaut de conscience universitaire francophone normale en formation des maîtres en particulier (...)

Rodrigue LAROSE  
Groupe *Vivre le français*  
École du Triplet

#### ADMINISTRATION

Raymond Tardif  
Président et éditeur

#### RÉDACTION

Jean-Guy Farah  
Vice-président  
Finances et administration

#### RÉDACTION

Jacques Pronovost  
Rédacteur en chef

#### PUBLICITÉ

Stéphane Lavallée  
Directeur de l'information

#### PUBLICITÉ

François Fouquet  
Directeur

#### PRODUCTION

Alain LeClerc  
Jocelyn Godbout  
Adjoints au directeur

#### PRODUCTION

Daniel Gauthier  
Directeur

#### COMPTABILITÉ

André Roberge  
Contrôleur et  
adjoint au directeur

#### COMPTABILITÉ

André Corriveau  
Contrôleur

#### TIRAGE

Julienne Poulin  
Gérante du crédit

#### TIRAGE

Pierre Dubois  
Directeur

#### TIRAGE

André Couston  
Adjoint au directeur

# Domtar relancera un projet d'électricité par cogénération

«La porte vient de s'ouvrir», se réjouit le vice-président à la fabrication

Pierre-Yvon BÉGIN Sherbrooke

La compagnie Domtar pourrait finalement être en mesure de lancer un nouveau projet de production d'électricité par cogénération, nécessitant un investissement entre 30 et 40 millions \$ à son usine de papier fin à Windsor.

Hier, le ministre des Ressources naturelles du Québec, François Gendron, a autorisé la société Hydro-Québec à signer les contrats de six projets d'énergie renouvelable, après avoir imposé un délai en décembre dernier.

On se souviendra que la compagnie Domtar s'est fait refuser un projet de 200 millions \$ pour la production de 190 mégawatts d'électricité par cogénération du gaz naturel en juin dernier.

Mince consolation pour l'entreprise, Hydro-Québec devait accepter ultérieurement un projet de moindre envergure, cette fois pour la production de 25 mégawatts d'électricité par cogénération de biomasse.

«La porte vient de s'ouvrir et c'est une bonne nouvelle pour nous», de commenter Ghislain Diné, vice-président fabrication. Il se refuse toutefois à préciser le montant de l'investissement requis pour mener le projet à terme, rappelant que plusieurs détails techniques restent à élaborer.

### Vapeur

En juin dernier, l'ex-directeur de l'usine, Denis Jean, avait révélé à La Tribune que le projet pouvait représenter un investissement de 30 à 40 millions \$.

Directeur de l'ingénierie, Stuart

Marcoux explique que le nouveau projet de cogénération par la biomasse implique l'installation d'une immense turbine. Celle-ci serait actionnée par la vapeur déjà produite pour le fonctionnement des machines.

Le projet de cogénération s'inscrit dans le volet biomasse puisque la vapeur produite par Domtar est obtenue par la combustion de l'écorce et de la liqueur de cuisson dans deux grosses chaudières.

Selon Stuart Marcoux, Hydro-Québec s'est engagée à acheter les 25 mégawatts qui seront produits par Domtar. L'usine de Windsor consomme une moyenne de 72 mégawatts et ne serait pas en mesure de conserver les 25 mégawatts produits si ses besoins devaient augmenter.

Il ne peut confirmer l'échéancier des travaux, précisant qu'il reste quelques étapes à franchir dont, et non la moindre, l'obtention d'un permis environnemental.

Suivant l'échéancier retenu à l'origine, la mise en service de la turbine était prévue pour la fin de 96 ou le début de 97.

### Feu vert

«Le ministre vient de donner le feu vert à Hydro pour finaliser les projets et signer les contrats, d'affirmer Stuart Marcoux. On prend ça de bon augure. On veut entreprendre la construction le plus tôt possible, mais il y a encore beaucoup de travail à faire comme le choix des équipements.»

Il croit que le contrat pourrait être signé fin avril au cours de la prochaine réunion du conseil d'administration d'Hydro-Québec.



## Des serres fébriles

Téléphoto, par Claude Poirier

Avec l'arrivée du printemps, l'activité est fébrile aux serres municipales de Sherbrooke. Les employés s'affairent activement autour des 45 000 plants nécessaires à la fabrication des traditionnelles mosaïques. Sur notre photo, Michel Gauthier, horticulteur, prodigue des soins à un plant de Gerbera, une variété de fleurs qui est produite pour la première fois aux serres municipales.

# The Record conteste l'accréditation syndicale des employés

Michel MORIN Sherbrooke

Obtenu il y a quelques mois à peine, l'accréditation syndicale des employés du journal quotidien anglophone The Record est contestée par la direction du quotidien qui voudrait amputer de quatre personnes ce syndicat qui doit ne

compter que neuf membres.

La contestation soulevée par l'employeur fera l'objet d'une audience devant le commissaire du travail à la fin du mois d'avril. Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, la partie patronale s'objecte à ce que deux journalistes, un photographe à temps partiel de même que l'employé au bureau de Knowlton, fassent partie du nouveau syndicat.

Une des journalistes visées par la contestation de l'employeur, Rita Legault, ne comprend pas le sens de cette démarche parce que même si elle possède le titre de rédactrice adjointe, elle n'a aucun pouvoir au sein de cette entreprise de presse.

«Tout ce que ce poste de rédactrice adjointe me confère de plus, ce sont des responsabilités et du travail supplémentaire. Je n'ai pas le pou-

voir d'embaucher ou de remercer des employés, d'expliquer Rita Legault. Et si je ne suis pas couverte par l'accréditation syndicale, je me retrouverais alors dans une position inconfortable.»

Charles Bury, rédacteur en chef du quotidien The Record, préfère ne pas trop émettre de commentaires à ce sujet. Il reconnaît que l'accréditation de certains employés est contestée et que le litige sera tranché par un arbitre du ministère du Travail.

Conditions salariales

De part et d'autre, on s'entend pour dire qu'il est trop tôt pour spéculer sur les éventuelles clauses de la convention collective.

Mais compte tenu des conditions salariales qui prévalent au sein du quotidien anglophone, il est d'ores et déjà acquis que le syndicat voudra donner un coup de barre pour améliorer cet aspect.

Un journaliste qui entre au service du journal The Record touche un salaire brut de 250 \$ par semaine. Chez les deux journalistes qui comptent le plus d'années de service, soit sept et huit ans, le salaire annuel est d'un peu plus de 20 000 \$.

«Nous sommes payés pour une semaine de 40 heures de travail mais nous faisons toujours plus que ça, sans être payés en temps supplémentaire, explique Rita Legault. En pre-

nant nos heures travaillées et les divisant par notre salaire, on en arrive à la conclusion que les employés de Subway et de McDonald touchent un taux horaire plus élevé que le nôtre. Ça n'a aucun sens.»

Propriété de Québecor, The Record est dans une situation financière précaire. Les employés le reconnaissent d'emblée.

«Non, nous ne demanderons pas les salaires versés aux journalistes du Journal de Montréal. On sait que le journal vit des difficultés financières, que le contexte est difficile. Nous aimons tous notre milieu mais nous voulons seulement être mieux traités», poursuit la journaliste.

Sans parler de la fermeture du journal, le rédacteur en chef Charles Bury soutient que la syndicalisation des employés «n'aidera pas la situation.»

«Les salaires sont bas, c'est vrai, dit Charles Bury. Mais le mien aussi est bas.»

# Les 1176 locataires de HLM de la région de Sherbrooke se réjouissent du gel des loyers

Yvon ROUSSEAU Sherbrooke

Les locataires d'habitations à loyer modéré (HLM) de la région de Sherbrooke, comme ailleurs au Québec, se réjouissent de la décision du ministre des Affaires municipales, M. Guy Chevrette, qui a refusé d'augmenter les loyers des logements sociaux.

M. Chevrette a invoqué le contexte économique difficile pour justifier sa décision et, selon lui, il est de la responsabilité du Québec de ne pas faire porter le fardeau des efforts de rationalisation sur les personnes les plus démunies.

Contrairement à huit autres provinces canadiennes, qui ont fait passer le coût des loyers de 25 à 30 pour cent du revenu des locataires, le

Québec a choisi de ne pas faire d'économies sur le dos des plus démunis habitant dans des HLM. «C'est un geste courageux de la part du ministre Chevrette, de préciser M. Robert Pilon, de la Fédération des locataires des habitations à loyers modiques du Québec, et nous tenons à le remercier.»

Il est à noter que la ville de Sherbrooke compte 1068 unités de logement subventionnées, dont 995 selon le programme HLM et 73 autres selon le programme supplémentaire de loyer, tandis que la municipalité voisine d'Ascot dispose pour sa part de 48 unités selon le programme HLM et 60 selon le programme supplémentaire de loyer. Ces chiffres nous sont communiqués par M. Léon Deschamps, directeur général de l'Office municipal d'habitation de Sherbrooke, qui précise que ces logis sont occupés par des familles, des person-

nes seules et des retraités à faibles revenus.

### Des moyens de pression utilisés

Le porte-parole de la Fédération des locataires d'habitations à loyers modiques du Québec et M. Roger Bell, le porte-parole de l'Association des locataires de Place Vimont, soulignent tous deux qu'il est encourageant de constater qu'en agissant par des pétitions, des conférences de presse et des manifestations, comme il a été fait à travers tout le Québec, les locataires à revenus modiques ont réussi à influencer les décisions du gouvernement.

M. Bell a indiqué que des péti-

tions ont été mises en circulation dans tous les HLM de Sherbrooke et d'Ascot et que des copies ont été adressées aux autorités gouvernementales. «Nous n'avons pas rencontré le ministre Chevrette, de poursuivre M. Bell, mais nous avons fait parvenir une copie des signatures recueillies à la Fédération, qui a pu rencontrer le ministre des Affaires municipales du Québec et nous remercier.»

«Il est évident que tous les locataires d'habitation à loyer modique de Sherbrooke et d'Ascot sont très fiers de la décision prise par le gouvernement du Québec de ne pas augmenter le prix de leurs loyers», de préciser M. Roger Bell.

## Fête nationale

# Les demandes d'aide se font jusqu'au 7 avril

Sherbrooke (YR)

Le coordonnateur du comité organisateur de la Fête nationale du Québec en Estrie (COFNO), M. Marcel Faucher, annonce que la période d'inscription au programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec, édition 1995, est maintenant ouverte. Les organismes publics ou parapublics, les fabricants et les organismes sans but lucratif ont jusqu'au 7 avril 1995 pour présenter leur demande de soutien financier.

M. Faucher précise que les objectifs de ce programme sont de favoriser et d'appuyer l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises.

Québec! Beaucoup, passionnément!

Le coordonnateur du comité organisateur rappelle que la Fête nationale est un moment privilégié pour célébrer notre appartenance et notre attachement au Québec. «Le thème choisi cette année, «Québec! Beaucoup, passionnément!», nous y invite tout particulièrement, a-t-il poursuivi, et c'est le temps de célébrer, d'exprimer notre fierté, notre

solidarité, notre confiance en l'avenir et notre amour pour le Québec.»

Jusqu'à présent, ce programme était administré conjointement avec le ministère des Affaires municipales. Le gouvernement, reconnaissant l'expertise acquise par le mouvement national et ses mandataires régionaux, a décidé de lui en confier la complète gestion pour les trois prochaines années.

Pour s'inscrire ou obtenir plus de renseignements, les organismes doivent s'adresser au bureau du comité organisateur de la Fête nationale en Estrie, 86, rue Wellington Nord, bureau 1, Sherbrooke, J1H 5B8, ou encore, en téléphonant au (819) 566-2424.

**SECOURS-AMITIÉ ESTRIE**  
BESON D'ÊTRE ÉCOUTÉ? QUELQU'UN EST LÀ POUR TOI!  
"Parler de ses angoisses n'est pas un signe de faiblesse, c'est se donner une chance... une chance de mieux vivre."  
UNE LUEUR D'ESPOIR  
7 JOURS 24 HEURES  
SHERBROOKE ET RÉGION  
564-2323  
SECOURS INTERURBAINS (RÉGION 86)  
1-800-667-3641 #2181

Visitez l'Expo-sciences Bell et participez au concours **Sciences sans frontière**

**EXPO SCIENCES BELL**

Finale régionale de l'Estrie  
École secondaire Saint-François  
825, Bowen Sud, Sherbrooke

<b>Vendredi 24 mars</b> 10 h à 17 h 19 h à 21 h	<b>Samedi 25 mars</b> 10 h à 12 h visites stands du primaire et défi Génie inventif 12 h à 17 h 19 h à 21 h	<b>Dimanche 26 mars</b> 11 h à 14 h 30
---	--	---

**À GAGNER**  
1 ordinateur Macintosh LC 475  
Valeur approximative: 1700\$

**DE PLUS**  
Si vous êtes âgés de 12 à 20 ans, vous pouvez participer au concours et gagner l'un des nombreux prix instantanés! Inscrivez-vous sans faute à l'aide de l'ordinateur spécialement identifié sur le site de votre Expo-sciences régionale.  
Pour obtenir les règlements complets du concours, faites parvenir une enveloppe préadressée et préaffranchie à:  
Concours Sciences sans frontière  
425, Grande-Allée est, Québec, G1R 2J5.

LA COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE SHERBROOKE  
2101, BOULEVARD UNIVERSITÉ  
SHERBROOKE, QUÉBEC J1H 1Y1  
TEL. 566-7478

École secondaire Saint-François

Bell

**Fédération québécoise de hockey sur glace** Région de l'Estrie Inc.

**LA COUPE AIR CANADA SHERBROOKE 1995**  
REND HOMMAGE À M. DENIS DROLET, PRÉSIDENT DU GROUPE DROLET  
Vins et fromages Bénéfice  
AU PROFIT DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE HOCKEY SUR GLACE «ESTRIE»  
LE MERCREDI 29 MARS 1995 À 19 H - AU CENTRE COMMUNAUTAIRE JULIEN-DUCHARME DE FLEURIMONT  
1671, CHEMIN DUPLESSIS, FLEURIMONT - PRIX: 50\$

**BILLETS au 829-1913**

SHER WOOD

COLLABORATION: VILLE DE SHERBROOKE CANADIAN TIRE LaTribune

COMMISSIONS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

La Chambre de commerce craint d'affaiblir le Québec

André BELLEMARE Beauport (PC)

La Chambre de commerce du Québec s'inquiète énormément de voir le Québec se faire enfermer dans un rapport de force dont il sortirait perdant...

Cette préoccupation majeure, qui rejoint en somme celle de Lucien Bouchard, par exemple, a été exprimée hier par la présidente de la Chambre, Nicole Pageau-Goyette...

Cette dernière a entendu huit organismes dans sa première journée d'audition de mémoires, dont deux seulement ont clairement indiqué leur position en faveur du projet souverainiste...

Dans le but d'éviter un affaiblissement du Québec après le référendum, la Chambre de commerce du Québec propose trois questions au lieu d'une sur le bulletin de vote référendaire...

Les jeunes proposent de mettre fin à l'universalité

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

Le rapport de la Commission des jeunes sur l'avenir du Québec, le dernier à paraître et le plus controversé, prône l'abolition de la sécurité d'emploi dans la fonction publique...

Ce n'est pas tant le volet sur la souveraineté qui frappe, dans ce rapport de la Commission des jeunes, que le nouveau contrat social qu'il propose...

Abolition de la «sécurité d'emploi à vie» dans la fonction publique. Abolition des commissions scolaires. Réorganisation du travail. Loi sur le contrôle des déficits...

La liste est longue pour que les jeunes trouvent leur place dans la société et trouvent la société à leur goût.

«Les portes de la société sont fermées, autant pour un jeune qui sort de l'université que du secondaire 3» et c'est devenu intolérable, résumait le président de la commission Marc-André Coallier.

Le rapport s'en prend aux «baby-boomers» à qui l'on reproche d'évoquer pour eux-mêmes des droits et des garanties, et qui veulent préserver le système actuel.

Question et échéancier Les jeunes qui se sont présentés devant la commission sont très majoritairement souverainistes.

Solidarité

«Le fait de poser trois questions a pour but de faire en sorte que le gouvernement du Québec se retrouve en position de force dans les négociations à venir»...

«La Chambre continuera de rappeler aux gens d'affaires l'importance d'être solidaires de leur communauté et d'exercer leur rôle qui consiste à créer de la richesse avant, pendant et après le référendum»...

Des commissaires ont vainement cherché à savoir pourquoi tel ou tel organisme n'a pas choisi d'exprimer clairement son choix constitutionnel, pour ou contre la souveraineté.

L'Université du Québec est également demeurée très prudente sur la question, à l'étonnement du commissaire Philippe Garceau.

Aujourd'hui, la commission entendra huit autres organismes, dont la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec...



Marc-André Coallier

dans le sens de la souveraineté, qu'elle permette de sortir du statu quo et qu'elle livre une réponse sans équivoque.

Il se ne se sont pas prononcés sur l'échancier, parce que celui-ci n'a pas capté l'attention des jeunes, justifiait M. Coallier.

Toutefois, la commission recommande de dissocier la question de l'avant-projet de loi, afin de ne pas «lier inconsidérément le destin du peuple québécois aux dispositions légales d'un texte dont la moindre ambiguïté viendrait embrouiller la question».

Trois exceptions

Trois des 10 commissaires ont pris leurs distances face au rapport, deux s'abstenant même de le signer.

Mmes Audrey Benoit et Manon Boucher reprochent au rapport d'être «un peu trop à droite», en voulant s'attaquer aux droits acquis des syndiqués et à l'universalité des services publics.

Quant à Marc Snyder, le représentant d'Action démocratique, il défend dans un addendum la position de son parti en faveur d'une union économique entre le Québec et le Canada.

Compressions dans les crédits gouvernementaux

La santé amputée de 550 M \$

Katia GAGNON Québec (PC)

Le ministère de la Santé et des services sociaux est l'un des plus touchés par les mesures de compression qui figurent aux crédits gouvernementaux.

Les régies régionales de la santé devront répartir des coupes de près de 340 millions \$ entre les divers établissements du réseau.

La Régie de l'assurance maladie (RAMQ) écope de coupures de 133 millions \$ à son budget total.

«Le taux d'attrition est de 2,2 pour cent dans la fonction publique, donc 3,3 pour cent, c'est un tout petit peu plus haut que l'attrition»...

2000 postes disparaîtront

Katia GAGNON Québec (PC)

Plus de 2000 postes de fonctionnaires seront soustraits de la fonction publique québécoise qui sera par ailleurs soumise à un gel salarial en 1995...

Le nombre de fonctionnaires passe ainsi de 59 768 en 1994-95, à 57 851 pour cette année.

Un devoir de réserve des juges à mieux définir

Ottawa (PC)

Le devoir de réserve des juges devrait être mieux défini pour s'assurer qu'il ne serve pas à les museler, comme ce fut le cas avec la juge Andrée Ruffo.

C'est du moins ce que l'avocat de Mme Ruffo, Me Michel Robert, a fait valoir hier en Cour suprême du Canada dans une cause opposant sa cliente et le Conseil de la magistrature du Québec.

Juge de la Chambre de la jeunesse du district de Saint-Jérôme depuis 1986, Mme Ruffo met en doute l'impartialité du Conseil dans le traitement d'une plainte logée contre elle.

Dans le cadre de cet appel, elle conteste aussi la constitutionnalité

Hold-up à la Caisse pop de Saint-Élie

Albert BÉRUBÉ Sherbrooke

Un hold-up a été perpétré par deux individus à la Caisse populaire de Saint-Élie-d'Orford, hier soir, à 18 h 40, et un autre a été commis par un cagouillard au Dépanneur Papineau, deux heures plus tard, dans le quartier Est de Sherbrooke.

Dans les deux cas, les bandits ont réussi à prendre la fuite avec une somme d'argent indéterminée, mais les policiers menaient une enquête modérément prometteuse.

A la Caisse pop de Saint-Élie, au 1115 de la route 220, deux individus se sont présentés en même temps à deux guichets différents de l'établissement et ils ont remis à leur caissière un papier précisant qu'il s'agissait



La présidente du Conseil du trésor Pauline Marois montre la répartition des crédits qui seront dans l'appareil gouvernemental au cours de l'année qui vient.

en novembre prochain.

Le ministère a par ailleurs prévu un fonds de dépannage de 50 millions \$ afin de mettre en oeuvre des mesures précises, par exemple la création de lits de longue durée et des programmes de maintien à domicile.

Les organismes communautaires

de maintien à domicile et de distribution de services aux jeunes et aux femmes violentées connaissent donc une hausse totale de budget de près de neuf millions \$.

Même scénario du côté de l'éducation, où les crédits alloués aux

groupes d'éducation populaire grimpent de près de 20 pour cent, à 11,2 millions \$, alors que les budgets totaux du ministère de l'Éducation souffrent, eux, d'un manque à gagner de 202 millions \$.

Ce sont les universités qui font le plus les frais des coupes dans le système d'éducation: elles verront cette année leurs budgets totaux diminuer de trois pour cent, des «efforts budgétaires» de 53,6 millions \$.

Le système de prêts et bourses perd également 28,9 millions \$, soit près de sept pour cent de ses fonds totaux, mais le ministre de l'Éducation, Jean Garon, indique qu'il ira chercher la quasi-totalité de ces sommes en renégociant les taux d'intérêt plutôt qu'en modifiant les critères d'admissibilité des étudiants.

POINTS SAILLANTS

Québec (PC)

Voici les principaux éléments des crédits pour l'exercice financier 1995-1996 présentés hier par la présidente du Conseil du trésor, Mme Pauline Marois:

- Les dépenses courantes du gouvernement demeureront inchangées à 36,3 milliards \$ mais le service de la dette commandera des crédits majorés de 440 millions \$ pour atteindre 6,2 milliards \$.

- La réduction totale des dépenses de l'État atteindra 1,3 milliard \$.

- Les crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux seront réduits de 546 millions \$.

- Les régies régionales de la santé devront répartir des coupes de 340 millions \$ entre les établissements.

- Le secteur de l'Éducation subira des compressions de 202 millions \$.

- L'effectif de la fonction publique sera réduit de 2000 personnes, surtout par le phénomène de l'attrition.

- Abolition du principe des crédits périmés et remplacement par des crédits fixes aux ministères.

- L'Office de protection du consommateur aura des crédits réduits de 32 pour cent.

- Radio-Québec subira des coupes de 22 pour cent.

- Les crédits du lieutenant-gouverneur sont réduits de 13 pour cent.

ployés de l'État.

De plus, les sommes qui sont consacrées à la rémunération des fonctionnaires —20,7 milliards \$— n'augmentent pas pour la prochaine année, ce qui exclut toute majoration à leur salaire.

«Il n'y a pas de sommes prévues pour une augmentation de salaire, admet Mme Marois. Si l'on réussissait à être plus efficaces, l'on partagerait les améliorations de productivité. Dans ce sens-là, on pourrait procéder à une hausse.»

Des chiffres qui ont fait dire à l'Opposition que le gouvernement péquiste, loin d'abolir la loi 102 comme il l'avait promis en campagne électorale, impose aux syndicats l'équivalent du double des coupes de un pour cent de la masse salariale prévues à la loi.

«J'ai dit qu'on nous réviserions la loi 102, j'y travaille», a rétorqué Mme Marois. En conférence de presse, elle a assuré que le gouvernement prendrait une décision ferme à ce sujet dans «quelques semaines».

Axile dans «Miroir, dis-moi...»

La note de passage

Un commentaire de Rachel LUSSIER

Après d'un an après la présentation en lecture publique de «Miroir, dis-moi...», la Compagnie de danse moderne Axile présentait hier soir, au Théâtre du Parc Jacques-Cartier de Sherbrooke, la première de cette chorégraphie de 45 minutes élaborée sur le thème de l'identité adolescente.

Défi de taille que ce thème, et Axile obtient tout juste la note de passage.

«C'est pas mal ce qui se passe dans nos têtes, mais nous ne parlons pas comme ça», dit d'entrée de jeu Jessica, 13 ans, invitée à commenter la soirée.

Effectivement, les jeunes Marie-Claude Élias et Alain Loisel, bien dirigés par la chorégraphe et danseuse Liliane St-Arnaud, tirent plutôt bien leur épingle du jeu, compte-tenu de la syntaxe pesante d'un discours au demeurant fort à propos.

Mais là n'est pas l'essentiel, le message, en principe, se devait de passer par le mouvement.

Or, si on a su utiliser l'espace au maximum, si les éléments de décors et les accessoires rendaient la lecture on ne peut plus claire, l'émotion ne ressortait pas vraiment.

«À certains moments, on sentait une chaleur, une présence, une idée, mais ça n'était pas égal», ajoute l'apprentie critique.

De fait, là réside tout le problème de cette présentation.

De la crédibilité, mais un manque d'âme, une absence de suivi, une difficulté évidente, pour les danseuses, de s'ancrer une fois pour toutes dans la peau des adolescents qu'elles sont censées incarner.

Sur le plan esthétique, Miroir, dis-moi... ne représente pas une grande réussite non plus.

On ne s'envole pas. Les impressions restent floues. L'exercice semble manquer de rigueur et de précision.

Pourtant, on a droit à quelques beaux moments, celui où Marie-Josée Hébert théâtralise son personnage de rockeuse par exemple, ou encore ce duo où Hébert et St-Arnaud deviennent miroir l'une de l'autre, complices dans le regard, et bien synchronisées dans le geste.



Téléphoto par Claude Croisetière

Dans «Miroir, dis-moi...», la Compagnie de danse moderne Axile a démontré de la crédibilité, mais un manque d'âme, une absence de suivi, une difficulté évidente, pour les danseuses, de s'ancrer une fois pour toutes dans la peau des adolescents qu'elles sont censées incarner.

Bref, si l'intention artistique vaut son pesant d'or, l'ensemble est par trop linéaire.

«J'ai aimé. Je m'attendais pas mal à ça, mais je me serais attendue à plus de surprises, à plus d'émerveillement», conclut Jessica.

Rien à dire ni pour ni contre les musiques, si ça n'est qu'il faudra régler demain un problème de distorsion. Il faudra aussi voir à ce que l'éclairage, plutôt bon dans l'ensemble, soit contrôlé différemment par rapport au miroir, l'effet actuel étant plus agaçant que signifiant pour le spectateur.

Juste la note de passage? Reste que, malgré tout, on ne quitte pas la salle sans qu'il nous reste un petit quelque chose.

Comme si tout était dans le thème... comme si la danse, pour peu qu'elle s'éclate un peu, était en mesure de le bien servir.

Advertisement for Daniel Forget, a guitarist, performing on Saturday 25th March at 19h 30 at Église St-Arnold.

Advertisement for the Salon Estrien de l'Arc, a bow festival, taking place from March 24-26, 1995 at the Cérès building.